

Usumbura, le 17 juillet 1958

TERRITCIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES

*A.I.
7598/28-7-58*

N° 22130/ 006181/3634

RESIDENCE



TRANSMIS copie pour information à:

- ✓ Monsieur le Résident du Ruanda à K I G A L I
- Monsieur le Résident de l'Urundi à K I T E G A
- Monsieur le Conseiller du Mwami du Ruanda à NYANZA
- Monsieur le Conseiller du Mwami de l'Urundi à K I T E G A
- Monsieur l'Administrateur de Territoire (tous)
de et à

*Inhibition
des Fonds
d'Avance*

.....
en attirant spécialement leur attention sur le fait de n'accorder au Fonds d'avance que la fourniture de matériaux de construction ou de procéder à la remise de tranches de crédits à chaque étape de l'avancement de constructions réalisées à l'aide d'un prêt.

POUR LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,
POUR LE CHEF DU SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES, abs.
LE CHEF DU 3ème BUREAU
P. CHOTTEAU

- COPIE -

CONGO BELGE
2e DIRECTION GENERALE
1e DIRECTION

Léopoldville, le 7-7-58

N° 213/021556

Objet:
Endettement des
populations
Cl. N 43.08

- Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi
- Messieurs les Gouverneurs de Province
(TOUS)

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,
Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon attention a été attirée, à plusieurs reprises ces derniers temps, sur les retards importants apportés par les indigènes, tant des centres que des milieux ruraux, dans le paiement des loyers à l'Office des Cités Africaines ou dans le remboursement des prêts consentis par le Fonds d'avances.

Des articles de presse ont notamment relevé des situations graves, à Matete et à Usumbura, où nous enregistrons un endettement exagéré d'un grand nombre de locataires de l'O.C.A. Je sais que des mesures sont prises pour redresser les situations les plus criantes et que les administrations intéressées sont déjà arrivées à certains résultats.

...../.....

Je voudrais toutefois souligner toute l'importance qu'il y a à prendre à temps les mesures indispensables. C'est une question de santé morale de la société indigène, comme on l'a fait observer à Usumbura et, dans ce domaine comme dans d'autres, les véritables remèdes sont essentiellement d'ordre préventif. Deux circonstances rendent plus impérieuse encore une vigilance accrue de la part de l'administration; tout d'abord la situation économique actuelle qui rend plus difficile, pour un certain nombre d'emprunteurs ou de locataires, le respect de leurs obligations contractuelles. En second lieu, l'achèvement des programmes O.C.A. d'une part, qui va mettre sur le marché un nombre croissant d'habitations, et l'action entreprise par le F.B.I. et le Fonds d'avances d'autre part, qui vont accroître sensiblement au cours des prochaines années le nombre de prêts accordés aux autochtones.

Si donc dès aujourd'hui, la situation requiert toute notre attention, il en sera de même et bien plus à encore dans l'avenir. C'est pourquoi il importe de prévoir dès à présent des mesures destinées à éviter toute aggravation du mal.

Dans cet ordre d'idées, je crois devoir attirer votre attention sur la nécessité d'aligner les programmes de constructions sur les possibilités financières des habitants. Sans doute, n'est-il légitime d'escompter une augmentation progressive des revenus de l'ensemble de la population, sans doute aussi faut-il veiller à ce que le standing des immeubles construits ne soit pas entièrement démodé le jour où le propriétaire aura fini d'en rembourser le prix, mais il est indispensable d'observer à cet égard un juste équilibre entre ces impératifs et l'effort qui sera demandé aux bénéficiaires des prêts. Nous avons une lourde responsabilité dans ce domaine d'autant plus que les effets des dispositions prises aujourd'hui ne se manifesteront qu'à échéance plus ou moins éloignée, à un moment où d'autres responsables auront à faire face à la situation qu'une inattention actuelle peut provoquer.

J'espère que tous les services intéressés auront leur attention attirée sur ces problèmes et que les mesures indispensables seront chaque fois prises rapidement pour éviter la répétition des difficultés rencontrées actuellement. Je vous saurais gré de bien vouloir leur rappeler leurs obligations en ce domaine.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL,
sé/ CORNELIS .